



Déclaration Liminaire – CSA du 19 Novembre 2024

Monsieur le Président du CSA territorial,

C'est dans un contexte de restriction budgétaire que nous nous retrouvons aujourd'hui autour d'un nouveau CSA 34 afin d'étudier le projet de service du STEMO Montpellier EST.

Ces restrictions qui nous impactent déjà ne peuvent que nous inquiéter et nous alerter sur les difficultés de mener à bien nos missions. Soyez assuré que la CGTPJJ reste mobilisée et attentive aux évolutions de notre administrations dans l'intérêt des agents, des familles et des jeunes pris en charge.

Sur ce qui nous occupe aujourd'hui, nous souhaitons porter à votre attention une interrogation générale. Puisque les PDS sont les déclinaisons du projet de service territorial, n'aurait-il pas été opportun de faire parvenir aux OS celui de la direction territoriale ? Car, sauf erreur de notre part, si ce dernier a déjà été présenté sur différents services du département, il n'a, pour l'heure, pas été étudié lors d'un CSA...

Nous avons donc étudié avec attention le PDS du STEMO MONTPELLIER EST et saluons la lisibilité et le travail effectué. Si cette présentation permet de rendre compréhensible l'action du STEMO pour des néophytes, nous regrettons néanmoins une présentation générale et peu opérationnelle pour les agents concernés.

Des questions, qui, de notre point de vue devraient apparaître et être traitées en CSA en sont absentes : Quelles sont les modalités d'organisation du télétravail ? Comment se décline la démarche qualité de vie au travail sur le STEMO ? La question des moyens mis à disposition des agents et de leur sécurisation (entretien du parc automobile par exemple) n'est pas mentionnée ? Sur la présence des éducateurs au tribunal, la question des entretiens éducatif qui peuvent être effectués au sein des geôles nous interroge. Comment s'inscrivent les missions du Référent insertion du STEMO ? Nous questionnons également le fait qu'il soit noté qu'un agent puisse être amené à intervenir sur l'autre unité.

Ces différents points sont évoqués mais le PDS nous renvoie au règlement de fonctionnement du STEMO et/ou aux PPU qui ne nous ont pas été communiqués, ce que nous regrettons.

Aussi, nous nous interrogeons sur le fait qu'aucun encart ne soit effectué sur les problématiques bâtimentaires de l'UEMO Littoral auxquels les agents sont régulièrement confrontés. Un projet de déménagement n'avait-il pas envisagé ?

Autre chose, Monsieur le président du CSA, nous allons une nouvelle fois nous répéter et vous alerter sur la situation de l'UEMO de Sète, les différentes problématiques remontées restent les même et la seule réponse apportée depuis plus de deux ans est le déménagement ! Aujourd'hui des plans ont été communiqués aux agents (nous nous permettons de pointer que les OS n'en ont toujours pas été destinataires malgré votre engagement à les associer au projet) Et nous pouvons déjà pointer les futures problématiques auxquelles seront confrontés les agents... Cela n'a pas de sens, les agents exercent leurs missions dans des conditions inacceptables depuis trop longtemps et il est de votre devoir de vous assurer que le déménagement leur permettra, enfin, d'exercer dans des conditions de travail optimum. Nous vous solliciterons donc sur ce point ultérieurement.

Nous vous le rappelons à la CGT PJJ 34, nous restons persuadés que c'est en améliorant nos conditions de travail que nous serons en capacité d'améliorer les conditions de prise en charge des mineurs qui nous sont confiés !